OFFRE D'EMPLOI
Directeur(trice) de l'urbanisme et de l'environnement

La Ville de Dunham, située dans la bucolique région de Brome-Missisquoi, a été fondée en 1867. Dunham peut s'enorgueillir d'être le tout premier Canton du Bas-Canada. Ayant à cœur la qualité de vie de ses 3 600 résidents permanents, en plus de sa population saisonnière, cette Ville se préoccupe de son développement durable, de la vitalité du développement économique de ses milieux d'affaires, et de ses attraits touristiques et patrimoniaux.

Nature de la contribution

De concert avec le directeur général, la personne titulaire du poste planifie, coordonne, dirige et contrôle les activités reliées à l'aménagement du territoire et au développement de la Ville. À titre d'expert.e conseil dans son champ d'activités, elle ou il est aussi responsable de l'organisation, la planification, l'affection et de l'utilisation du territoire, notamment par l'élaboration, l'application, l'analyse et le respect des lois et règlements en matière d'urbanisme. La personne titulaire assure la planification, la coordination et le suivi de plusieurs comités municipaux, notamment le Comité consultatif d'urbanisme (CCU), et joue un rôle stratégique dans la réalisation des projets d'aménagement et de développement de la Ville. Elle assure également la coordination des dossiers environnementaux et des interventions visant la protection et la préservation du lac Selby, en collaboration avec les différents partenaires et intervenants concernés.

Principales responsabilités

Les principales tâches et responsabilités de la directrice ou du directeur de l'urbanisme et de l'environnement :

- Planifier, organiser, diriger et coordonner l'ensemble des activités du département de l'aménagement et de développement de façon à assurer une prestation de services efficaces et de qualité aux divers services institutionnels de la Ville et aux citoyens ;
- Assumer la planification, la coordination, le suivi et le soutien stratégique des projets majeurs liés à l'aménagement et au développement territorial ;
- Assurer la coordination municipale de la gestion durable du lac Selby, notamment la planification et le suivi des interventions visant sa protection et sa préservation ainsi que la coordination des différents intervenants et partenaires concernés ;
- Veiller au respect des normes en matière d'urbanisme, d'environnement, d'infrastructures et d'aménagement du territoire ;
- Participer à la rédaction, à la révision et aux modifications règlementaires d'urbanisme (zonage, lotissement, construction, PIIA, etc.) ;
- Préparer, coordonner et diriger les comités, dont le Comité consultatif d'urbanisme (CCU), le comité de démolition, la commission d'environnement, etc. ;
- Analyser les demandes de permis et certificats conformément aux règlements en vigueur ;
- Assurer la gestion, le suivi et la mise en œuvre des dossiers et projets en matière d'environnement ;

- Agir à titre de personne-ressource pour les consultations publiques en matière d'urbanisme ;
- Préparer et gérer le budget annuel et les projets de sa direction ;
- Accomplir toute autre tâche requise par le directeur général.

Profils de compétences

- Détenir un diplôme de premier cycle universitaire (baccalauréat) dans un domaine compatible avec la fonction ;
- Détenir une expérience minimale de cinq (5) ans dans des fonctions correspondant aux responsabilités du poste ; (Toute autre combinaison de scolarité et d'expérience jugée pertinente et équivalente pourra être considérée) ;
- Être membre en règle de l'Ordre des urbanistes du Québec est un atout ;
- Posséder de l'expérience en milieu municipal est un atout important ;
- Bonne connaissance du droit actuel en matière d'aménagement du territoire ;
- Favoriser le travail d'équipe et maintenir de bonnes relations de travail ;
- Faire preuve d'une excellente capacité d'écoute et de synthèse ;
- Maîtriser parfaitement la langue française tant à l'oral qu'à l'écrit ainsi que les différents logiciels de bureautique (Word, Excel, PowerPoint, courrier électronique, etc.)

Nature de la contribution

Il s'agit d'un poste cadre permanent de trente-cinq (35) heures par semaine pouvant être réparties sur 4½ jours. La Ville de Dunham offre une rémunération, des avantages sociaux et des conditions de travail avantageuses (REER, assurances collectives, horaire flexible et télétravail, congés maladie ou familiaux monnayables et autres).

Toute personne qui désire déposer sa candidature doit faire parvenir son curriculum vitae ainsi qu'une lettre de présentation, décrivant son intérêt à occuper un tel poste, **au plus tard le 11 décembre 2026** par courriel. Veuillez noter que nous communiquerons seulement avec les personnes retenues pour une entrevue.

Par courriel : rh@ville.dunham.qc.ca
Date d'entrée en fonction : selon les disponibilités de la personne retenue.

La Ville de Dunham souscrit au principe de l'égalité d'accès à l'emploi. Les femmes, les autochtones, les personnes handicapées, les membres de minorités visibles et ethniques sont invités à soumettre leur candidature. Il incombe au postulant de nous aviser en temps opportun, de tout besoin spécifique pour lequel des mesures d'adaptation doivent être prises pour lui permettre une évaluation juste et équitable. Les renseignements reçus à ce sujet seront traités confidentiellement.

L'utilisation du masculin dans ce document pour désigner des personnes a pour seul but d'alléger le texte.